

28 JANVIER 1997

Un procès historique au PAC

EN OCTOBRE 1926, le sculpteur français d'origine roumaine Constantin Brancusi envoie à New-York une vingtaine de ses œuvres en vue de préparer une exposition personnelle à la galerie Brummer. En arrivant à la douane, les œuvres sont saisies et taxées comme marchandises, le statut d'œuvre d'art ne leur étant pas reconnu. Le peintre et dessinateur Marcel Duchamp, haute figure du surréalisme et ami de Brancusi, décide alors de réagir en mobilisant un grand nombre de personnalités du monde de l'art.

Ainsi s'ouvre en octobre 1927 un célèbre procès autour de la définition de l'œuvre d'art. C'est à partir des minutes de ce procès haut en couleurs et traduit pour la première fois en français qu'Eric Vigner a conçu son nouveau spectacle, qu'il présentera les 30 et 31 janvier prochains à 20 h 30 au Palais des arts. Un spectacle où « des artistes, des avocats, des critiques, des historiens, des collectionneurs et des marchands vont débattre de questions essentielles : qu'est-ce qu'une œuvre d'art ? qu'est-ce qu'un artiste ? À quoi le reconnaît-on ? Qu'est-ce qui est beau ? » ■

"Brancusi contre États-Unis", mis en scène par Eric Vigner, Centre dramatique de Bretagne - Théâtre de Lorient, jeudi 30 et vendredi 31 janvier, à 20 h 30, au Palais des arts de Vannes. Prix des places : 120 F plein tarif, 110 F tarif réduit, 70 F tarif jeunes. Vente des billets de 12 h 30 à 18 h 30 au PAC et une demi-heure avant le spectacle. Fermeture : samedi, dimanche et jours fériés.



"Brancusi contre États-Unis", les 30 et 31 janvier au Palais des arts de Vannes